



Benalla

L'Elysée accable l'ancien chargé de mission

Patrick Strzoda, le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, a accusé devant le Sénat Alexandre Benalla d'avoir utilisé des faux pour obtenir des passeports officiels

PAGE 10



FRANCE

Auditionné au Sénat, Patrick Strzoda accable Alexandre Benalla

Le directeur de cabinet du chef de l'Etat a été entendu mercredi, ainsi que les ministres Christophe Castaner et Jean-Yves Le Drian

Il a beau connaître tous les codes de la courtoisie et de la bienséance qui prévalent dans les échanges menés au sein des commissions d'enquête parlementaire, le directeur de cabinet du président de la République, Patrick Strzoda, a eu bien du mal à cacher son agacement devant les sénateurs, ce mercredi 16 janvier. C'est la troisième fois qu'il est entendu par des parlementaires sur l'affaire Benalla. Il a par ailleurs déjà été entendu à deux reprises par les policiers dans le cadre des enquêtes judiciaires en cours. Et à chaque fois, les mêmes questions. L'Elysée a-t-il agi avec suffisamment de diligence pour rompre le lien avec l'ex-chargé de mission, adjoint au chef de cabinet, M. Benalla, depuis les violences qu'il a commises lors des manifestations du 1^{er} mai? La présidence a-t-elle été suffisamment réactive après avoir appris fin décembre que celui-ci utilisait indûment des passeports diplomatiques pour voyager?

« Le 31 décembre, j'ai quitté mon bureau à 22h30, je suis rentré chez moi, j'ai regardé un épisode de *Colombo* et dégusté un *Dalmore 1962, grand cru* », a déclaré l'amateur de whisky, M. Strzoda, visiblement las de devoir rentrer dans le détail de son agenda pour se justifier de sa gestion du dossier Benalla.

Sujet du jour, les passeports diplomatiques dont s'est servi Alexandre Benalla pour voyager, en Afrique notamment, après son licenciement dans le cadre de ses nouvelles activités professionnelles de « consultant ». Selon M. Strzoda, « toutes les diligences ont été faites à l'Elysée pour que ceux-ci soient restitués et invalidés. (...) Les procédures ont été suivies à la lettre », a assuré M. Strzoda. Face

aux questions précises du président de la commission d'enquête sénatoriale Philippe Bas et de ses rapporteurs M^{me} Jourda et M. Sueur, M. Strzoda s'est évertué à démontrer que la présidence a agi comme il fallait devant le « comportement fautif d'un individu ».

Décidé à mettre un terme à cette histoire en pointant les dérives d'un homme, il a révélé à la commission qu'il avait appris le matin même que M. Benalla avait « utilisé presque une vingtaine de fois ces passeports entre le 1^{er} août et le 31 décembre ». Il a aussi dit avoir transmis au procureur de la République de Paris un nouveau signalement fondé sur le soupçon que M. Benalla aurait produit un faux. D'après M. Strzoda, Alexandre Benalla aurait envoyé au ministère des affaires étrangères un courrier à en-tête de l'Elysée pour obtenir un passeport de service le 28 juin 2018. « On est confronté à un monsieur qui, visiblement, utilise régulièrement des faux pour obtenir des titres officiels. C'est un document supplémentaire qui vient nourrir un dossier qui, à mon avis, est déjà très lourd. », a-t-il dit.

Un cas sans précédent

Le 2 août, à l'occasion d'un inventaire réalisé dans le bureau de M. Benalla, il a par ailleurs été constaté qu'aucun passeport ne s'y trouvait, a affirmé le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron. Des propos qui contredisent ceux tenus sous serment par M. Benalla lors de sa première audition devant la commission d'enquête. Il avait affirmé qu'à ce moment-là, ses passeports se trouvaient encore dans son bureau et que ce n'est que plus tard que quelqu'un de la présidence lui a remis. A-t-il menti? M. Strzoda n'a pas souhaité le dire comme ça. Entendu



« Les procédures ont été suivies à la lettre », a assuré Patrick Strzoda

lundi 21 janvier, M. Benalla devrait pouvoir apporter les précisions qu'il jugera nécessaires.

Enfin, à la suite des révélations du *Canard Enchaîné* indiquant qu'Alexandre Benalla avait conservé un téléphone crypté qui lui avait été attribué lorsqu'il travaillait pour la présidence de la République, M. Strzoda a précisé que celui-ci n'avait pas été utilisé par M. Benalla après son licenciement, indiquant toutefois que l'Élysée avait pris conscience seulement le 4 octobre, à l'occasion d'un inventaire, que ce matériel était manquant. Le directeur de cabinet de l'Élysée reconnaît : « Il y a eu des dysfonctionnements, des manques de réactivité [à l'Élysée], je saurai ce soir pourquoi et par qui, et j'en tirerai les conséquences. »

MM. Castaner, ministre de l'intérieur, et M. Le Drian, ministre des affaires étrangères, ont ensuite succédé à M. Strzoda. Les deux membres du gouvernement ont expliqué dans le détail qu'ils avaient pris toutes les mesures nécessaires concernant les quatre passeports (deux diplomatiques et deux de service) pour que M. Benalla les restitue après son licenciement.

Devant les interrogations des membres de la commission qui se sont montrés peu crédules sur la lenteur avec laquelle les différentes démarches avaient été entreprises concernant un ancien proche collaborateur du président particulièrement médiatisé, les

deux ministres ont assuré que tout cela était sans précédent. M. Castaner a ainsi affirmé qu'il n'existait jusqu'ici aucune possibilité d'intervenir pour les passeports qui perdaient leur justification d'émission. « Le cas d'invalidation n'existe pas dans notre système électronique. (...) On pourrait faire un signalement personnel mais ce ne serait pas légal. M. Benalla n'a pas été condamné et n'est pas empêché de sortir du territoire. »

M. Le Drian n'a pas dit autre chose en affirmant qu'« une telle procédure à ma connaissance, c'est-à-dire une demande de restitution, n'a pas de précédent dans notre histoire diplomatique ». La procédure – inédite – d'invalidation a été enclenchée le 15 octobre à la demande de la présidence, a-t-il précisé. Celle-ci a pris du temps « à cause de l'incompatibilité des bases de données du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur », s'est-il justifié.

« J'ai appris le déplacement de M. Benalla des 5 et 6 décembre au Tchad le 24 décembre », dans un article du *Monde*, a-t-il dit. « J'ai considéré (...) que l'article extrêmement argumenté, très précis du 24 décembre m'obligeait d'agir », a-t-il ajouté, expliquant pourquoi il avait alors saisi le procureur. M. Le Drian a indiqué que l'ambassadeur de France au Tchad, mis au courant de la visite de M. Benalla à N'Djamena, n'a pas considéré utile d'en informer son ministre, a exploré M. Le Drian. « Je considère qu'il y a eu un manque d'appréciation de notre ambassadeur, il s'en est expliqué depuis et a reconnu son erreur, voilà », a-t-il dit. Un autre exemple des problèmes de communication au sein même des ministères qui ont émaillé la gestion de l'affaire Benalla. ■

SIMON PIEL